ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Entreprises

Question écrite n° 3965

Texte de la question

M Jean-Marc Nesme attire l'attention de M le ministre de l'industrie et de l'amenagement du territoire sur le rachat de la societe francaise Dim par sa societe americaine Sara Lee. Cette prise de controle par des capitaux americains n'a ete possible qu'avec l'accord du Gouvernement. Il lui demande si cette autorisation gouvernementale a ete accordee avec, en contrepartie, une garantie du repreneur de maintenir les emplois dans les differents etablissements de Dim.

Texte de la réponse

Reponse. - Les pouvoirs publics ont effectivement autorise deux operations successives de la societe Sara Lee dans le capital de la societe Dim qui ont abouti a sa prise de controle. L'autorisation a ete assortie d'engagements suivant lesquels Sara Lee Corporation garantit que Dim SA conservera son identite d'entreprise de fabrication francaise pour chacune de ses lignes de produits. A cette fin, des engagements de moyens, notamment en matiere d'investissements, ont ete pris afin d'ameliorer la competitivite de l'entreprise. Ils ont paru suffisants aux pouvoirs publics pour garantir la perennite de l'outil industriel en France et permettre a la societe francaise de beneficier des synergies du rapprochement avec la societe americaine. Ils ne constituent pas, toutefois, des engagements de resultats et ils n'interdisent pas, non plus, les ajustements d'emplois dans le cadre de gains normaux de productivite que Dim doit effectuer pour demeurer dans une situation concurrentielle satisfaisante.

Données clés

Auteur : M. Nesme Jean-Marc
Circonscription : - Union pour la démocratie française
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 3965
Rubrique : Textile et habillement
Ministère interrogé : industrie et aménagement du territoire
Ministère attributaire : industrie et aménagement du territoire

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 17 octobre 1988, page 2873